# Pièces Complémentaires 2021.5673



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : 08/11/2021 N° d'enregistrement : 2021-5673 11/10/2021 1. Intitulé du projet Réaménagement d'un camping sur la commune du Lion d'Angers. 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Commune du Lion d'Angers Nom, prénom et qualité de la personne Etienne GLEMOT, Maire habilitée à représenter la personne morale 2 0 0 0 5 3 2 3 9 0 0 0 1 4 Forme juridique Collectivité territoriale commune Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie N° de catégorie et sous catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 39°) Travaux, constructions et opérations a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. d'aménagement. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. \* 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2 ; IOTA 2.1.5.0 et 3.3.1.0 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Veuillez vous reporter au document annexe au formulaire Cerfa.

	4.2 Objectifs du projet
Test and professional	Le projet permettra de dynamiser les services, la vie associative et les commerces de proximité de la commune du Lion d'Angers.
	Enjeux économiques et sociaux, bassin de vie du Lion d'Angers.  Objectif environnemental afin de créer un camping naturel au bord de l'Oudon en valorisant les zones humides et les noues paysagères.
SECTION AND AND ADDRESS OF	Objectif touristique en lien avec l'Isle Briand, les sentiers pédestres et cyclistes du bord de l'Oudon.  Demande de logement saisonniers qui ont été faites par les travailleurs, les touristes, et les locaux, à la mairie du Lion d'Angers.
	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Veuillez vous reporter au document annexe au formulaire Cerfa.
	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
	Zone touristique d'hébergement saisonnier, de loisirs, végétalisée, et ayant un fort attrait touristique.

	ntale devra être jointe au(x) dossie	rijsji a autorisa	попу,		
Permis d'aménager Étude d'incidence et dossier de déclarati Permis de construire	on au titre des articles L214-1 et suiv	ants du Code d	de l'Environnement		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr Grande	ojet et superficie globale de l'opérati eurs caractéristiques	ion - préciser le	s unités de mesure utilisées Valeur(s)		
uperficie emprise du projet :	पश्चानका, जाना प्रतिष्ठ व्यक्तुत्र <u>व</u> र्णा	5	3,4 ha		
Un zonage NL spécifiquement dédié au pâties Un zonage UB dédié aux extensions con pâties du camping à l'accroche de la voie	ntemporaines concernant les deux p				
l.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>47°63</u>	'07" <u>N</u>		
éaménagement du camping du Lion 'Angers arcelles cadastrales :	Pour les catégories 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du				
ection 000 AW, n°68, 69, 122, 125,	code de l'environnement :				
26 ection 000 B, n°1714	Point de départ : Point d'arrivée :	Long°	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_		
urface : 33 881 m²	Communes traversées :				
Joi	gnez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6			
7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant ? une évaluatio	Oui X Non X		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori	rojet et				

1

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Les ZNIEFF les plus proches sont : -ZNIEFF de Type 1 : ZNIEFF 520030088 - FERME DES HARAS NATIONAUX DE L'ISLE BRIAND -ZNIEFF de Type 2 : ZNIEFF 520004467 - VALLEE DE LA MAYENNE EN MAINE-ET-LOIRE
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	La commune du Lion d'Angers n'est pas attenante à un PPB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×		Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) - Maine-et-Loire - 49 -SUP R500 Eglise St Martin de Vertou Eglise, y compris les peintures murales inscription le 14/05/1980 (au sein du périmètre de protection)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Aucune zone humide pré-localisée selon la cartographie de la DREAL des Pays de la Loire, ni dans le PLU. Deux zones humides recensées par sondages pédologiques et reconnaissance végétale au sens de l'arrêté de 2009 (0,62 ha).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		PPR inondation "Oudon Mayenne"  Secteur du projet concerné par les zones R2, R3 et R4
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Zone NATURA 2000 : FR5200630 - BASSES VALLÉES ANGEVINES, AVAL DE LA RIVIÈRE MAYENNE ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE
D'un site classé ?		X	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements × d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications  $\overline{\mathsf{x}}$ prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X П en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Faible impact étant donné la volonté de recomposer en visant l'amélioration Est-il susceptible d'entraîner des de l'état existant à travers : perturbations, des - une programmation d'hébergements adaptée au regard de la sensibilité du dégradations, des site pour répondre aux enjeux de préservation destructions de la - une gestion du stationnement qui met à distance la voiture des zones les × biodiversité plus sensibles (zones humides et proches des berges) existante : faune, une continuité du fonctionnement hydraulique existant et des milieux flore, habitats, humides avec intégration de la démarche ERC dans la conception du projet, continuités un aménagement d'espaces récréatifs autour du végétal écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il Zone NATURA 2000 : FR5200630 - BASSES VALLÉES ANGEVINES, AVAL DE LA × susceptible d'avoir RIVIÈRE MAYENNE ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE (à 1,2 km à l'Est) un impact sur un habitat / une => le projet n'engendrera aucun impact sur cette NATURA 2000 espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Camping existant
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque de gonflement et retrait des argiles : aléa moyen sur la zone d'étude. (cf annexe)  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes.  Risque d'inondation par débordement de l'Oudon mais respect des dispositions du PPRi
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Lié à l'habitat et aux loisirs du site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Lié à la phase chantier. Lié à l'habitat touristique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Le projet engendrera des vibrations seulement lors de la phase de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Mise à jour de l'éclairage du camping.  La guinguette, petite polarité de vie éphémère, installée de mai à septembre, fonctionnera en journée avec une fermeture calibrée à 22h00, ce qui permettrait de s'inscrire dans des amplitudes horaires qui ne nécessitent pas d'utiliser de source de lumière artificielle, pour un fonctionnement également compatible avec la vie du bourg du Lion d'Angers.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Eaux pluviales (cf étude environnementale) Eaux usées vers réseau collectif communal par relevage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Lié à la phase chantier. Lié à l'habitat.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Réhabilitation du camping existant.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
				The state of the s
				to the analysis of the first state of the best state of the state of t
		THE RESIDENCE OF THE PARTY.	100 0 200 500	
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Projet situé comportant deux zones humides de 6 224 m², destruction estimée de 766 m².

L'aménagement est constitué de plusieurs étapes pour l'alimentation en eau de la zone humide :

- Surface de zone humide confortée dans le projet (5 434 m²); incluant une minimisation des surfaces de ZH occupées par des emplacements.
- Extension de zone humide (796 m²)
- Création de noues (960 m²)

Des mesures d'accompagnement seront mises en place pour la collecte/infiltration des eaux pluviales sur le site : création de noues (960 m²) et d'un réseau de cunettes végétalisées. L'ensemble de ce paysage hydraulique favorisera les liens entre les deux zones humides du site.

La compensation sur le site d'étude avec la création de nouvelles zones humides (compensation à hauteur de 200 %). (cf étude environnementale en annexe)

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car il n'entraîne pas d'incidence notable sur son environnement.

(cf étude environnementale en annexe)

#### 8. Anmexes

# 8.1 Annexes obligatoires

	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

- Note de présentation du projet compilant certains éléments du tableau 8.1

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Le Lion d' Angus

le,

03/11/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus